Envoyé en préfecture le 08/06/2026
Reçu en préfecture le 08/06/2026
Publié le
ID : 035-213503105-20260602-D_2026_05_067-DE

Département d'Ille et Vilaine
Commune de Saint Sauveur des Landes

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT SAUVEUR DES LANDES
SÉANCE DU 02 JUIN 2026

L'an deux mille vingt-six, le deux juin, à vingt heures trente, le conseil municipal de Saint Sauveur des Landes, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, sous la présidence de M. Christophe DEROYER, maire

Date convocation : 26.05.2026
Affichage convoc : 26.05.2026

Nombre de conseillers :

En exercice :	19
Présents :	16
Absents :	3
Pouvoirs :	3
Votants :	19

Présents : DEROYER Christophe, maire, TABURET Micheline, HAMARD Pierrick, JAN Stéphanie, PARIS Stéphane, adjoints,
PEROZ Claude, BRAULT Louis, TURMEL Catherine, GOUDAL Mickaël, LHERMELIN Virginie, ARONDEL Carine, LECOURTOIS Xavier, DERIENCOURT Damien, LORANDEL Frédéric, COUETUHAN Alexandra, CANTIN Nicolas.

Absents excusés : EPIVENT Myriam (pouvoir à Mme Lhermelin), RICHER Séverine (pouvoir à Mme Taburet), ARNOULD Bérénice (pouvoir à Mme Arondel)

Monsieur Hamard a été nommé secrétaire de séance

Délibération n°2026/05-067

Objet : Représentants de la commune auprès de l'Agence Locale de l'Energie (ALE)

L'ALE du pays de Fougères est une association Loi 1901 qui sensibilise et accompagne les acteurs du territoire du Pays de Fougères afin de les aider à intégrer les enjeux énergétiques dans leurs projets. Elle propose des missions d'ingénierie territoriale d'intérêt général dans le but de :

- Participer à la définition de stratégies territoriales énergie et à la transition énergétique des territoires
- Contribuer, directement ou indirectement, à la mise en place de ces stratégies
- Informer, sensibiliser et conseiller de manière indépendante et objective, les consommateurs, les acteurs publics et privés
- Diffuser et enrichir l'expertise des territoires en animant et en participant à des réseaux européens, nationaux et locaux ainsi qu'en expérimentant des solutions techniques, des méthodologies et autres démarches.

Monsieur le maire propose que Mme Micheline Taburet, adjointe au Patrimoine bâti, soit déléguée titulaire de la commune auprès de l'ALE et Mme Stéphanie Jan déléguée suppléante.

Le Maire ou son représentant certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.
***Délais et voies de recours** : la présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours gracieux auprès du maire et/ou d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Rennes.*

Envoyé en préfecture le 08/06/2026
Reçu en préfecture le 08/06/2026
Publié le
ID : 035-213503105-20260602-D_2026_05_067-DE

Le conseil municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **DESIGNE** Mme Micheline Taburet déléguée titulaire de la commune auprès de l'ALE du Pays de Fougères et Mme Stéphanie Jan déléguée suppléante.

A Saint Sauveur des Landes, le 02.06.2026
Pour extrait certifié conforme
Au registre des délibérations,

Le secrétaire de séance, Le maire,

Pierrick HAMARD Christophe DEROYER

Le Maire ou son représentant certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.
***Délais et voies de recours** : la présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours gracieux auprès du maire et/ou d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Rennes.*